

Présentation de la formation

THÈME	Pratique de l'ingénierie patrimoniale privée et professionnelle
PUBLIC CONCERNE	Cette formation est destinée à un public de : <ul style="list-style-type: none"> • Conseils en gestion de patrimoine, • Avocats, • Experts comptables, • Notaires, • Banquiers, Banquiers Privés • Assureurs, Courtiers
FORMAT	Présentiel
LIEUX ET DATES	Paris les 06 et 07 septembre 2022
DURÉE	14 heures de formation
VALIDATION D'HEURES RÉGLEMENTAIRES	Cette permet de valider les heures réglementaires suivantes (sous réserve de réussir un test) : <ul style="list-style-type: none"> • 7 heures immobilier (carte T) • 7 heures IAS/DDA • 3 heures IOBSP
HORAIRES	Cette formation est prévue : <ul style="list-style-type: none"> • de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30
TARIF	850 € HT soit 1020 € TTC (TVA 20%)
INTERVENANT(S)	Cette formation sera animée par : <ul style="list-style-type: none"> • Madame Marthe FAYE-PINEAU • Monsieur Jacques DUHEM • Monsieur Stéphane PILLEYRE
PRÉREQUIS	Pas de prérequis
OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES DE LA FORMATION	A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'accompagner ses clients dans : <ul style="list-style-type: none"> • La gestion de l'organisation matrimoniale du couple au regard de la jurisprudence récente • La préparation de la transmission de leur patrimoine (approche juridique et fiscale) • La mise en place de stratégies patrimoniales incluant l'investissement sur des parts de SCPI • L'appréhension des conséquences de la liquidation d'une société civile à l'IR et à l'IS.
ASSISTANCE TECHNIQUE ET PÉDAGOGIQUE	Du lundi au vendredi de 9h30-12h00 et de 14h00 à 17h30 <ul style="list-style-type: none"> • Marthe Faye Pineau 06 17 52 60 00 • Yolaine Chéreau 06 46 78 02 35
PROGRAMME DE LA FORMATION	Thème 1 : Eviter les pièges calculatoires pour les droits de donation et de succession I. Composition de l'actif <ul style="list-style-type: none"> A. L'impact d'un usufruit successif B. La prise en compte de l'assurance vie dénouée C. Les abattements applicables selon la nature de l'actif transmis D. Les exonérations applicables selon la nature de l'actif transmis

II. Les passifs déductibles

- A. Emprunt transféré au donataire
- B. Récompenses et créances entre époux
- C. Créance de restitution
- D. Autres passifs

III. Les abattements

- A. Abattement de droit commun en cas de donation ou de succession
- B. Abattement de droit commun et rappel fiscal
- C. Abattements et représentation
- D. Abattements spécifiques supplémentaires
- E. Libéralités atypiques (donation trans-générationnelle, résiduelle ou graduelle)

IV. Le barème

- A. Barème de droit commun et rappel fiscal
- B. Barème et représentation
- C. La réduction des droits
- D. Le paiement des droits (différé, fractionné, différé et fractionné)

THEME 2 : Autopsie de l'actualité patrimoniale : régimes matrimoniaux, assurance vie, modes de détention partagée, la société civile, donation, succession, divorce

I. Les régimes matrimoniaux

- A. Régime primaire
- B. Régime de communauté
- C. Régimes séparatistes
- D. PACS

II. Les modes de détention partagés : Comment éviter les conflits

- A. Indivision
- B. Démembrement de propriété
- C. Société civile

III. L'assurance vie : outil dont la souscription est banalisée, mais la complexité des aspects juridiques et fiscaux est source de contentieux

IV. la transmission du patrimoine entre vifs ou à cause de mort

- A. Donations : comment anticiper la transmission du patrimoine
- B. Succession subir ou gérer les conséquences

V. Les Désunions : gestion des conséquences patrimoniales du divorce

- A. Liquidation des régimes
- B. Prestation compensatoire

Thème 3 : L'intégration des parts de SCPI dans l'organisation patrimoniale

I. SCPI détenue en direct ou via une société passible

- A. Imposition des revenus
- B. Imposition des gains ou pertes de cession

II. SCPI détenue via une société à passible de l'IS

- A. Affectation comptable
- B. Sort des frais d'acquisition
- C. Sort des amortissements
- D. Imposition des revenus annuels et de la plus-value de cession

III. SCPI et démembrement de propriété

- A. Acquisition de l'usufruit de parts de SCPI
- B. Acquisition de la nue-propriété de parts de SCPI

IV. SCPI et IFI

	<p>A. En cas de détention directe B. En cas de détention indirecte C. Prise en compte du passif</p> <p>Thème 04 : Les conséquences patrimoniales de la liquidation d'une société civile passible de l'IR ou à l'IS</p> <p>I. le passage de l'IR à IS</p> <p>A. Le passage de plein droit B. Passage sur option C. Sort des revenus avant et après changement du régime fiscal D. Sort des plus-values avant et après changement du régime fiscal</p> <p>II. Passage de l'IS à l'IR</p> <p>A. Passage de plein droit B. Passage sur option C. Sort des revenus avant et après changement du régime fiscal D. Sort des plus-values avant et après changement du régime fiscal</p>
MOYENS PÉDAGOGIQUES	<p>En Présentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> Le formateur disposera d'un support pédagogique format Powerpoint qui sera projeté sur un tableau lors de la formation. Il disposera également d'un tableau de type « paperboard ». Le formateur pourra projeter son écran d'ordinateur pour avoir accès à d'autres outils (Word, Excel, internet exploreur). Une salle sera réservée pour accueillir les stagiaires en fonction du nombre d'inscrits. Le formateur utilisera une pédagogie active : il usera de cas pratiques pour illustrer ses propos en mettant en situation les apprenants (cas clients par exemple). Le formateur ouvrira également des temps de questions/réponses lors de la formation afin de vérifier l'engagement des stagiaires et leur compréhension.
LES MOYENS D'ÉVALUATION MIS EN ŒUVRE ET SUIVI	<p>En présentiel :</p> <ul style="list-style-type: none"> Émargement des apprenants matin et après-midi Réalisation d'un test final de validation <p>Pour toute formation, une attestation sera remise à l'apprenant après validation du test final</p>
MODALITÉ D'INSCRIPTION	<p>Deux possibilités :</p> <ul style="list-style-type: none"> En ligne sur le site www.fac-associes.com Sur papier : envoyer le bulletin papier par mail à contact@fac-associes.com ou par voie postale à FAC & Associés 38 rue du maréchal Fayolle 63500 ISSOIRE
DATE LIMITE D'INSCRIPTION	Les inscriptions doivent être réalisées à minima 7 jours avant le début de la formation
ACCESSIBILITE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP	<p>FAC&Associés est dans une démarche d'inclusion des personnes en situation de handicap. Nous mettons tout en œuvre pour accueillir ce public dans nos formations. Ainsi la majorité des salles réservées pour nos formations présentiels sont des ERP respectant les normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite.</p> <p>Cependant chaque situation étant particulière, si vous le souhaitez, vous pouvez contacter Mme Yolaine Chéreau Référente Handicap par mail : yc@fac-associes.com ou par téléphone au 06 46 78 02 35 pour étudier au mieux votre demande et sa faisabilité.</p>
CONTACTS	<p>Téléphone : 04.63.80.93.47 Mail : contact@fac-associes.com</p>

Bulletin d'inscription

À retourner à : FAC & Associés 38 Rue du Maréchal Fayolle 63500 ISSOIRE

Nous vous prions de bien vouloir compléter la page suivante (Analyse du besoin et positionnement) afin de finaliser votre inscription.

ATTENTION NOMBRE DE PLACES LIMITÉ

Formation

Thème	Pratique de l'ingénierie patrimoniale privée et professionnelle
Date(s) et horaires	Paris - les 6 et 7 septembre 2022 – 9h / 17h30

Participant

NOM Prénom	
Téléphone	
Adresse électronique	

Facturation

Entreprise/Société	
SIRET	
Adresse	
CP - VILLE	

Montant

Montant HT	850 €
Montant TTC	1 020 €
Mode de règlement	<input type="checkbox"/> par chèque <input type="checkbox"/> par virement bancaire ¹

RIB¹ :

c/Etabl	c/Guichet	n/Compte	C/Rib
18715	00200	08002701171	77
Domiciliation			BIC
CAISSE D'EPARGNE D'Auvergne et du Limousin			CEPAFRPP871
Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)			
FR76	1871	5002	0008 0027 0117 177

¹ Merci d'indiquer le nom et prénom du participant (ou des participants) dans l'ordre de virement

Analyse du besoin et positionnement

1. Quels sont les besoins et les objectifs visés par la formation ?

- Maîtriser les fondamentaux techniques de la gestion de patrimoine ;*
- Approfondir mes connaissances dans la thématique de la formation ;*
- Mettre en pratique les connaissances techniques en rendez-vous client ;*
- Exploiter les données nécessaires à l'analyse patrimoniale (contrat de mariage, acte de donation, déclaration de succession, contrat d'assurance-vie, déclarations fiscales, régimes fiscaux applicables et leurs conséquences...);*
- Analyser les questions juridiques et patrimoniales en rapport avec l'environnement des clients ;*
- Actualiser mes connaissances et intégrer en rendez-vous client les nouveautés issues de l'actualité juridique, fiscale, sociale et patrimoniale ;*
- Autre : à renseigner*

2. Qui est à l'initiative de la demande de cette formation ?

- Salarié*
- Responsable hiérarchique*
- L'Apprenant lui même*

3. Quels sont les effets attendus de la formation ?

- Actualiser mes connaissances et les mettre en pratique lors de mes rendez-vous client*
- Appliquer mes connaissances lors de la réalisation d'audits patrimoniaux et/ou la proposition de préconisations et/ou de stratégies patrimoniales*
- Autre, à renseigner :*

4. Dans quel contexte est survenu ce besoin ?

- Je mets à jour mes connaissances professionnelles de manière régulière et/ou dans le cadre de mes obligations réglementaires de formation*
- J'ai besoin d'acquérir de nouvelles compétences afin de répondre à une demande client et/ou du marché professionnel dans lequel j'évolue*
- Autre, à renseigner :*

5. De quelles connaissances liées à la thématique de formation disposez-vous ?

- Je ne dispose pas de connaissances liées à la formation*
- Je dispose d'un premier niveau de connaissances : j'ai déjà été formé.e sur le sujet et/ou dans le cadre de mon métier je travaille occasionnellement avec cette thématique*
- Je dispose d'un niveau de connaissances approfondi : je suis formé.e régulièrement sur la thématique et/ou dans le cadre de mon métier je travaille régulièrement avec cette thématique*
- Autre : à renseigner*
